

la lettre

DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE-MARITIME



ÉDITORIAL

Alors que nous avons fêté les 100 ans de l'Association des Maires de France le mois dernier à l'occasion du 90^{ème} congrès des maires qui avait pour thème "Maire et citoyens : construire ensemble" et à quelques mois des élections municipales, je tiens à souligner la mission essentielle remplie par les maires. La commune est à la fois la cellule de base de l'organisation décentralisée de notre République, le pilier de notre démocratie locale et l'espace de citoyenneté au quotidien. Au cœur de la République, les maires jouent un rôle majeur dans l'animation des territoires. Ils incarnent le mieux les aspirations des citoyens et sont les garants de la vitalité de la démocratie locale. Tour à tour gestionnaire, conseiller, porteur de projets, animateur, médiateur, le maire représente une autorité morale dont les citoyens attendent beaucoup et envers lequel ils sont très exigeants. L'exercice de ce mandat est de plus en plus difficile, particulièrement dans les petites communes et en milieu rural car il requiert de la disponibilité, de l'écoute, de la patience et un engagement de tous les instants souvent au détriment de la vie professionnelle ou de la vie de famille. La multiplication de la réglementation et la complexité croissante des procédures administratives ajoutent à la difficulté de leur tâche. Mais que seraient les territoires sans ces élus de proximité, soucieux et garants du vivre ensemble ?

Le Sénat a vocation à représenter les collectivités territoriales et il est principalement le "grand conseil des communes de France". A ce titre, il est aussi la maison des élus locaux. C'est pourquoi je m'attache le plus possible à être à votre écoute, à être attentive à vos préoccupations, à faire remonter auprès des instances nationales vos revendications et à vous donner régulièrement la parole au travers du Portrait d'élu de la Lettre du Sénateur.

CATHERINE MORIN-DESAILLY
Sénateur de la Seine-Maritime

CONCLUSIONS DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : UNE RÉVOLUTION DANS NOS COMPORTEMENTS

Le Grenelle de l'environnement a pris fin le 25 octobre dernier avec la présentation par le président de la République des principales mesures, issues des propositions des quatre tables rondes thématiques, qu'il s'engage à mettre en oeuvre. **Devant l'urgence de la situation et pour que la France soit exemplaire en matière d'environnement**, Nicolas Sarkozy a fait sienne la plupart des conclusions des groupes de travail. Le gouvernement confirme ainsi la priorité donnée aux enjeux écologiques. Plusieurs mesures auront un impact direct sur les collectivités territoriales :

- en matière de transports, ralentissement de l'extension du réseau routier et participation de l'Etat au financement de 1500 km de transports en commun en site propre hors Ile-de-France (tramway, lignes TGV...); possibilité de créa-

tion par les communes de péages pour alléger le trafic automobile dans les centres urbains.

- en matière d'urbanisme et de construction, généralisation de la construction de bâtiments neutres en énergie pour les bâtiments neufs et programme de rénovation thermique du bâti ancien (400 000 / an) et mise aux normes du parc HLM (800 000); "bilan carbone" pour toutes les administrations dès 2008 et création d'une "trame verte" pour protéger les espaces naturels et préserver la biodiversité.

- dans le domaine agricole, adoption d'une loi sur les OGM (avec gel des cultures dans l'attente de la loi), diminution de 50% de l'usage des pesticides et augmentation de la place de l'agriculture biologique, notamment dans les repas proposés dans le cadre de la restauration scolaire.

Consultez le site de Catherine Morin-Desailly sur :
www.catherine-morin-desailly.com

Réforme des institutions : pour une V^e République plus démocratique

Le Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République, présidé par Edouard Balladur, a remis son rapport au président de la République. Après cinquante ans d'existence, notre Constitution, qui a démontré son efficacité et sa solidité, doit toutefois être modernisée. Les réformes proposées par le "Comité Balladur" visent à donner un rôle plus important au Parlement, à reconnaître à l'opposition des prérogatives plus étendues, à garantir aux citoyens les moyens de défendre leurs droits, à mieux répartir les compétences au sein du pouvoir exécutif. Le Président de la République a fait connaître les suites qu'il entend donner aux propositions du comité et a chargé le Premier ministre de conduire auprès des différentes forces politiques du pays les consultations nécessaires afin de recueillir le plus large accord possible sur un projet de révision de la Constitution.

■ UN POUVOIR EXÉCUTIF MIEUX CONTRÔLÉ

- redéfinition du rôle du président de la République et du Gouvernement : le président définit la politique de la nation, le gouvernement la conduit ;
- possibilité pour le président de la République de prendre la parole devant le Parlement ;
- introduction d'une procédure de contrôle parlementaire de certaines nominations du président de la République ;

■ UN PARLEMENT RENFORCÉ

- donner au Parlement une plus grande maîtrise de son ordre du jour ;
- donner au Parlement une mission de contrôle et d'évaluation des politiques publiques assisté par la Cour des comptes et imposer des études d'impact préalables aux projets de loi ;
- augmenter le nombre de commissions parlementaires et répartir leurs présidences à la proportionnelle des groupes ;
- renforcer l'information et le suivi par les parlementaires des affaires euro-

péennes et de la politique étrangère et de défense ;

- étendre les droits de l'opposition ;

■ DES DROITS NOUVEAUX POUR LES CITOYENS

- représentation des courants d'opinion minoritaires à l'Assemblée nationale en introduisant une dose de proportionnelle (20 à 30 députés) ;
- instituer le référendum d'initiative populaire à la demande d'un cinquième des membres du Parlement et d'un dixième des électeurs inscrits ;
- permettre à un citoyen d'invoquer devant le juge la non-conformité à la Constitution d'une disposition législative qui lui est appliquée ;
- institution d'un Défenseur des droits fondamentaux (reprenant les attributions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, des présidents de la Halde et de la CNIL et du Contrôleur général des lieux de privation de liberté) ;
- création d'un Conseil du pluralisme (remplaçant le CSA).



Le Conseil européen de Lisbonne est tombé d'accord, les 18 et 19 octobre derniers, sur un projet de traité remplaçant le traité de Rome établissant une Constitution pour l'Europe. Depuis l'échec du référendum sur le traité constitutionnel, l'Europe était en panne. Si, à la différence du traité constitutionnel, ce traité "simplifié" se contente de modifier les traités européens existants (traité sur l'Union européenne et celui instituant la Communauté européenne), il marque la sortie du

TRAITÉ EUROPÉEN DE LISBONNE : RELANCE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

blocage institutionnel et ouvre une perspective de relance de l'Europe. Avec 27 Etats membres, il est, en effet, indispensable d'adapter les institutions de l'Union. En reprenant les principales dispositions institutionnelles du Traité Constitutionnel (président du Conseil élu pour deux ans et demi, Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, système de la double majorité, caractère contraignant de la Charte des droits fondamentaux, extension du vote à la majorité qualifiée, accroissement des pouvoirs du Parlement européen, initiative populaire avec le droit de pétition, contrôle renforcé de la subsidiarité par les parlements nationaux...), le Traité réformateur permet de sortir de l'impasse institutionnelle et de remédier aux principaux dysfonctionnements qui paralysent l'Union européenne. Pour tenir compte des réserves exprimées par deux référendums négatifs et plusieurs gouvernements (Royaume-Uni, Pologne, République Tchèque), certaines dispositions

ont été abandonnées. Il en est ainsi des symboles de l'Union (drapeau, hymne, devise). Des clauses de retrait pour les Etats les plus eurosceptiques ont également été prévues dans le domaine de la coopération policière et judiciaire et de l'applicabilité de la Charte des droits fondamentaux. En outre, pour répondre aux inquiétudes exprimées par les citoyens français lors du référendum de mai 2005, le traité supprime des objectifs de l'Union la concurrence libre et non faussée pour en faire un outil au service des consommateurs et les services publics sont protégés par un protocole qui garantit la compétence des Etats pour fournir, organiser et financer les services publics. On ne peut donc que regretter l'abandon d'une certaine ambition européenne. **De concessions en concessions, nous nous éloignons de ce qui fait la spécificité de l'aventure européenne, ses valeurs. Au demeurant, le traité a le mérite de sortir l'Europe de la crise et de lui permettre de redémarrer.**

Dans l'hémicycle

PROJET DE LOI RELATIF AUX LIBERTÉS DES UNIVERSITÉS : UNE RÉFORME INDISPENSABLE POUR RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

La Sénatrice de la Seine-Maritime, porte-parole du groupe UC-UDF, a approuvé l'orientation générale du projet de loi qui vise à améliorer la gouvernance et à donner plus d'autonomie aux universités. Elle a estimé que **la compétition économique mondiale se jouait désormais sur le terrain de la formation, de la qualité de enseignement supérieur et du dynamisme de notre recherche.**

Catherine Morin-Desailly a toutefois rappelé que **l'autonomie des universités n'est qu'un outil et une première étape dans la rénovation globale du système d'enseignement supérieur et de recherche.** Si elle a rappelé que bien d'autres chantiers doivent être rapidement ouverts, elle a estimé que cette autonomie était une condition première de son efficacité et de sa réussite.

S'agissant du Conseil d'administration de l'université et du mode de scrutin pour l'élection des représentants des enseignants chercheurs, la Sénatrice a souhaité que le texte assure une représentation pluraliste des secteurs de formation et des courants d'opinion.

Catherine Morin-Desailly s'est également

félicitée que l'orientation et l'insertion professionnelle soit enfin reconnue comme une des missions de l'université. Elle a plaidé pour **la mise en place d'une orientation active pour les étudiants qui connaissent aujourd'hui une sélection par l'échec.** Dans cette perspective, la sénatrice a demandé au gouvernement d'en faire un élément central de la lutte contre l'échec dans les premiers cycles universitaires.

Enfin, faisant le constat d'un sous financement chronique des universités françaises (locaux vétustes, surpopulation universitaire...), elle a évoqué **l'effort budgétaire qui devra accompagner la réforme.** Elle a, notamment, défendu l'idée d'un pacte d'investissement pour l'enseignement supérieur sur dix ans afin de porter l'investissement par étudiant au niveau de la moyenne des pays les plus performants de l'OCDE (la France est à la 15e place sur 23). Pour Catherine Morin-Desailly, cet investissement massif dans la formation est nécessaire pour mener 50% d'une classe d'âge au niveau licence, comme le recommande la stratégie de Lisbonne, et pour valoriser les activités de recherche en France.

SUPPRESSION DE L'ÉCOLE LE SAMEDI MATIN

Pour le groupe UC-UDF, Catherine Morin-Desailly a interpellé le gouvernement sur la suppression des cours du samedi matin dans l'enseignement élémentaire qui s'appliquera dès la rentrée 2008. **Favorable à cette mesure qui répond à l'évolution des modes de vie et à un nécessaire rapprochement des rythmes scolaires européens, elle a cependant souhaité qu'une véritable réflexion sur les rythmes d'apprentissage des enfants soit engagée ainsi qu'une véritable concertation avec les acteurs concernés** (parents, enseignants, élus locaux). Aujourd'hui en effet, nombre d'interrogations subsistent, notamment :

- 1 - les effets de cette mesure sur les programmes et sur les matières enseignées ;
- 2 - les modalités de mise en œuvre des heures de travail personnalisé pour les 15% d'élèves en difficulté ;
- 3 - les conséquences en terme financier et humain pour les collectivités territoriales de l'ouverture des écoles le samedi matin sans que des cours y soient dispensés.



LUTTE CONTRE L'OBÉSITÉ INFANTILE

De nombreux parents ont alerté Catherine Morin-Desailly sur les dispositifs de lutte contre l'obésité infantile qui encadrent les publicités des produits alimentaires à destination des enfants. Estimant les messages sanitaires actuels insuffisants pour contrebalancer les effets des spots publicitaires pour des aliments particulièrement gras ou sucrés diffusés pendant les programmes télévisés pour enfants, elle a interrogé la ministre de la Santé pour savoir si ces dispositifs faisaient l'objet d'une évaluation et si de nouvelles mesures d'encadrement des spots publicitaires étaient envisagées. En effet, l'obésité progresse de manière inquiétante en France et elle touche particulièrement les enfants.

CHIENS DANGEREUX

Devant la recrudescence d'accidents tragiques causés par des attaques de chiens dangereux, le Sénat a renforcé les mesures de prévention et de protection contre ces chiens. Le texte vise à **responsabiliser les propriétaires de chiens dangereux en leur imposant une formation d'éducation canine.** Une évaluation comportementale ainsi qu'une **attestation d'aptitude à la détention de chien dangereux** seront nécessaires pour détenir ce type de chiens. En outre, les sanctions à l'encontre des propriétaires sont accrues.

SÉCURITÉ DES MANÈGES

La survenance régulière d'accidents sur des matériels d'attraction foraine a conduit le Sénat à légiférer pour renforcer la sécurité des manèges et des installations pour fêtes foraines ou parcs d'attraction. La loi **oblige désormais les exploitants d'attractions foraines à faire effectuer un contrôle technique périodique** des installations, sous peine **d'interdiction par les maires de l'installation ou de l'exploitation de manèges.**

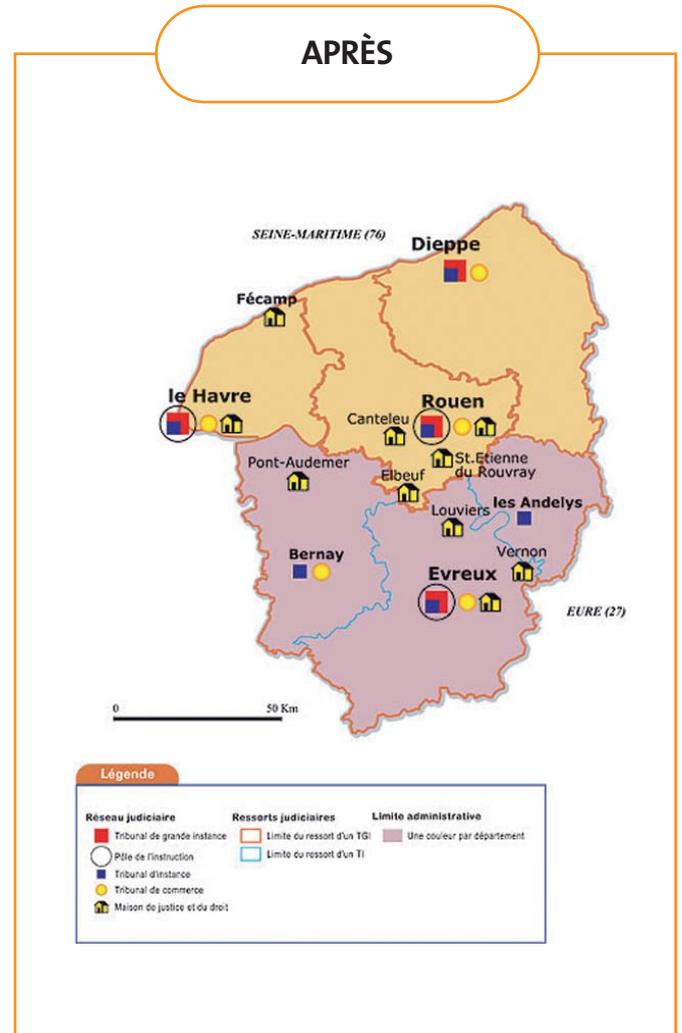
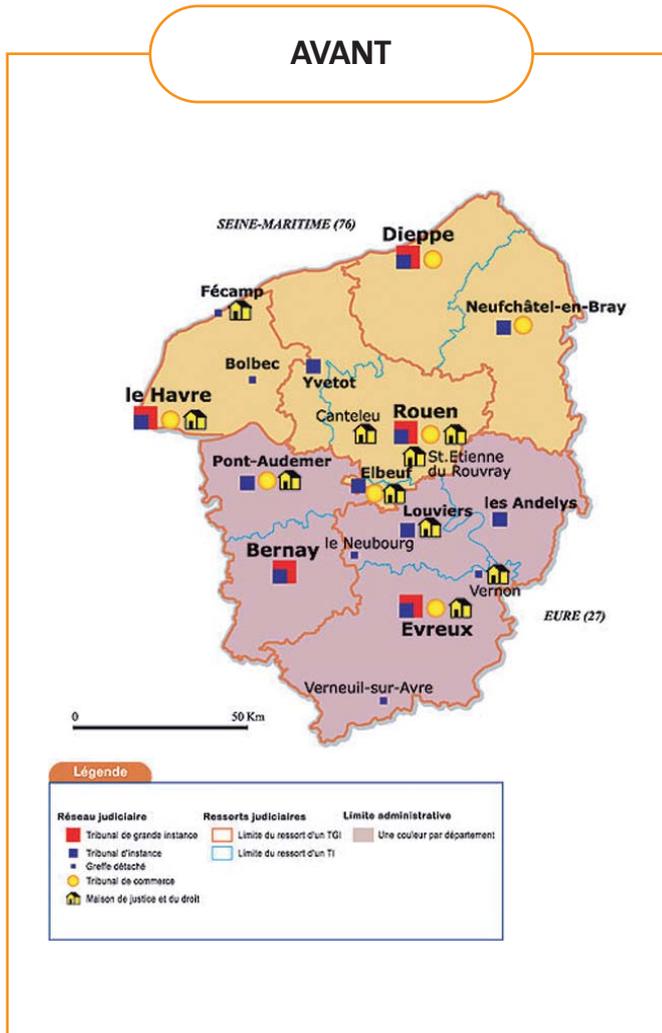
La réforme de la carte judiciaire en Seine-Maritime

Promise par Nicolas Sarkozy lors de sa campagne présidentielle, la réforme de la carte judiciaire, qui n'a pas été modifiée depuis 1958, est l'un des premiers chantiers entrepris par la Garde des Sceaux, Rachida Dati. L'objectif de cette réforme est de rendre une justice plus efficace par une meilleure répartition des moyens et de répondre notamment aux enseignements de la Commission d'enquête parlementaire mise en place à la suite de l'affaire d'Outreau. Pour préparer cette réforme, Rachida Dati a institué cet été un comité consultatif composé de 21 personnes (avocats, greffiers, magistrats...) et une phase de concertation a été entamée afin que les 35 cours d'appel fassent remonter leurs propositions au Ministère.

Après cette phase de consultation que d'aucuns ont jugé insuffisante, la Ministre est venue à Rouen le 20 octobre dernier pour présenter aux élus de Haute et Basse Normandie le nouveau schéma d'organisation de la carte judiciaire, qui s'appliquera progressivement sur 3 ans. Elle a annoncé la

suppression des Tribunaux de Grande Instance d'Elbeuf et d'Yvetot et des tribunaux d'instance et de commerce de Neufchâtel en Bray et d'Elbeuf. Un pôle d'instruction sera créé à Rouen et Le Havre à partir du 1er mars 2008, composé de deux juges d'instruction chacun.

Saisie dès l'été par un certain nombre de barreaux de Seine-Maritime et d'élus dont les tribunaux étaient menacés, Catherine Morin-Desailly a alerté à plusieurs reprises la Ministre de la Justice sur les conséquences économiques et sociales de la fermeture de petits tribunaux dans le département et sur les dangers de critères purement comptables ne prenant en compte que le nombre d'affaires traitées par an. **Cette réforme doit en effet se faire dans l'intérêt des justiciables et dans le maintien d'une justice de proximité, à laquelle les citoyens sont très attachés. Or, il apparaît que l'objectif de rationalisation des moyens matériels et humains, qui aurait mérité d'être explicité, a primé sur les autres objectifs visés par cette réforme.**



Sur le terrain

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA MÉDIATHÈQUE RÉGIONALE

Le 20 octobre dernier, la première pierre de la Médiathèque de Rouen a été posée à l'occasion de "Lire en fête". Initiée par le maire de Rouen, Pierre Albertini mais à vocation régionale, cette médiathèque proposera plus de 180 000 documents et près de 600 places assises. Les travaux doivent s'achever en octobre 2009 et l'ouverture est prévue en juin 2010. Rouennais, seino-marins et normands, toutes générations

confondues, pourront alors profiter d'une offre de services diversifiée, de collections de référence et d'un patrimoine enfin valorisé. Cette médiathèque, dont le projet a été décidé en 2002 sera la tête de réseau de la lecture publique en région. Equipement unique entre Lille et Rennes, il valorisera le fonds patrimonial des bibliothèques municipales de Rouen, le 3^{ème} de France.



Pose de la première pierre par Pierre Albertini, maire de Rouen et Catherine Morin-Desailly, adjointe à la culture, Véronique Chateney Dolto, Directrice régionale des affaires culturelles : ce projet d'envergure est largement soutenu par le Ministère de la Culture

MÉNINGITE

Suite à la recrudescence des cas de méningites dans le département cet été qui a fait de nouvelles victimes et à l'inquiétude des parents, Catherine Morin-Desailly a saisi la Ministre de la Santé par deux fois ainsi que le Président de la République. La campagne de vaccination qui a débuté en 2006 doit en effet être menée au-delà de l'arrondissement de Dieppe et davantage de vaccins en provenance de Norvège sont nécessaires. Catherine Morin-Desailly a également demandé à ce que les recherches biologiques sur les souches de la maladie soient accélérées. Ce problème de santé publique qui frappe le département mérite l'attention et la mobilisation de tous, élus, pouvoirs publics, professionnels de santé afin d'éradiquer ce fléau.

LIGNE FERROVIAIRE LE HAVRE- ROUEN- PARIS : LES PROMESSES DE LA SNCF

Alors que la situation a continué à se dégrader sur la ligne Le Havre-Rouen-Paris ces derniers mois, les élus hauts normands et les associations de voyageurs ont exercé une forte pression sur la SNCF afin qu'elle prenne la mesure de la situation et qu'elle propose au plus vite, en partenariat avec la région, de nouveaux moyens pour la desserte de cette ligne. Sa présidente, Anne-Marie Idrac est venue le 25 octobre dernier dans l'hémicycle de l'hôtel de région et a pris des engagements en matière de qualité et de régularité des trains, décidant de "mener sur les deux régions normandes un effort unique". Un protocole d'accord détaillant ces engagements sera signé. Assistant à cette rencontre, Catherine Morin-Desailly continuera de suivre ce dossier avec toute l'attention qu'il requiert afin que la SNCF tienne ses engagements sans délai.

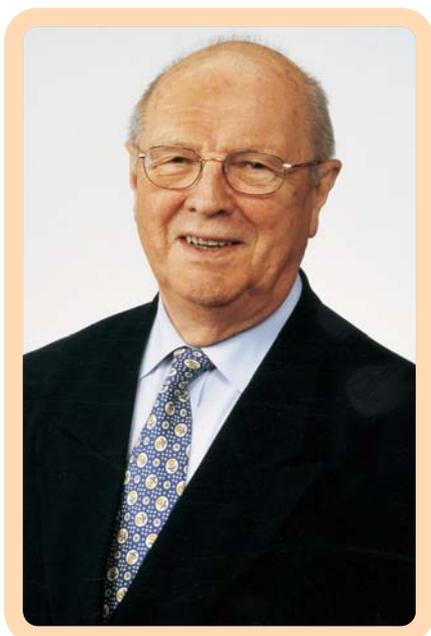
Quelques engagements pris par la présidente de la SNCF :

- A compter du 1^{er} janvier 2008, objectif de régularité de 10 minutes sanctionné par un système de bonus malus
- Un nouvel aller retour entre Paris Rouen et Le Havre
- 10 à 15% de dessertes TER en plus.

Portrait d'élu

Conseiller général et conseiller municipal de Bois-Guillaume, René Seille a été maire de cette commune de l'agglomération de Rouen de 12 000 habitants pendant 19 ans. Il a choisi de ne pas se représenter en mars prochain. Il nous fait part de son parcours et de son expérience d'élu.

René Seille



VOUS AVEZ ÉTÉ MAIRE DE BOIS GUILLAUME PENDANT 19 ANS. QUE RETENEZ-VOUS DE CETTE EXPÉRIENCE D'ÉLU ?

C'est une expérience inégalable, si on a une passion pour sa ville et si on se passionne pour ce que l'on entreprend au service des habitants. J'ai la chance d'être devenu maire de Bois-Guillaume après une vie professionnelle bien remplie, ce qui m'a permis de m'impliquer pleinement et d'y consacrer beaucoup de temps. Les débuts n'ont pas été faciles mais je suis satisfait d'avoir pu vivre cette expérience et d'avoir servi ma commune et ses habitants. Le mandat de conseiller général du canton de Bois-Guillaume était complémentaire avec celui de maire et a été également l'occasion d'une expérience politique très enrichissante. J'ai ainsi présidé pendant 12 ans la Commission d'appel d'offres du Conseil général ce qui m'a beaucoup intéressé malgré ses procédures de plus en plus complexes et des contraintes de plus en plus fortes.

L'INTERCOMMUNALITÉ PREND UNE PLACE CROISSANTE DANS LA GESTION LOCALE. TOUTEFOIS CE PHÉNOMÈNE EST ASSEZ DÉCRIÉ CES DERNIÈRES ANNÉES EN RAISON D'UN MANQUE DE LISIBILITÉ, D'UNE SUPERPOSITION DE STRUCTURES, D'UN PROBLÈME DE RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ET DE DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE...A L'AUNE DE VOTRE EXPÉRIENCE, QUE PENSEZ-VOUS DU SYSTÈME INTERCOMMUNAL ?

Il y a du bon et du moins bon dans l'intercommunalité. Je pense que des ser-

vices tels que la gestion de l'eau, les transports...doivent être regroupés et pris en charge par une structure intercommunale. Mais il est des compétences qui sont primordiales pour la vie de la commune et le développement du lien social qui ne doivent pas être transférées à une communauté d'agglomération et dont les communes ne devraient pas se départir ; c'est le cas de tout ce qui relève de la vie culturelle et associative des villes. Je suis ainsi très attaché aux lieux qui favorisent dans une ville la rencontre entre les habitants : centre sportif, établissement culturel, maison des jeunes, bibliothèque...ils sont l'âme des communes.

QUE CONSEILLERIEZ-VOUS À UN CANDIDAT À LA FONCTION DE MAIRE ?

Aucun maire ne se ressemble et chacun a ses qualités. Toutefois, au regard de mon expérience, il me semble que celui qui devient maire doit avoir, en toute circonstance, le souci de l'intérêt général. Il doit toujours aller au bout des projets qu'il porte pour sa commune, dès lors que ceux-ci correspondent à la ligne et à la politique que l'équipe municipale s'est fixée. Il doit ainsi faire preuve de volonté politique afin de mener ses projets à bien, sans se laisser influencer par des intérêts particuliers, ce qui n'est pas toujours facile. Servir l'intérêt général doit en effet être un souci permanent du maire, comme de tous les élus d'ailleurs. Ils ne doivent jamais l'oublier. Et que ma devise "travailler sérieusement sans se prendre au sérieux" soit toujours d'actualité !

COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine – 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 – Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Assistants : Clarisse de BOISHEBERT - Olivier PREVOST

AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr

Assistant : Stéphane HÉLIÈRE